

Les établissements publics du second degré disposent de plus de 164 millions de m² de surface au cadastre en 2006-2007 et leurs bâtiments représentent près de 79 millions de m² en surface développée, soit une augmentation de 2,2 millions de m² depuis l'année scolaire 2002-2003. Cet accroissement, conjugué à la chute des effectifs, a entraîné une hausse de la surface développée par élève. Mais, sur la période 2002-2006, cette surface par élève est restée plus faible dans les académies du sud, de l'Île-de-France et des DOM que pour le reste de la France, en liaison avec la moindre baisse de leurs effectifs. Cependant, le pourcentage d'établissements construits ou reconstruits depuis 2002 est plus élevé dans les académies du littoral méditerranéen et de l'Île-de-France. Les établissements des académies intégralement urbanisées de l'Île-de-France sont peu équipés d'internats bien que leur nombre ait augmenté depuis 2002. En 2006, 97 % des établissements sont pourvus d'une salle informatique mais seulement 22 % disposent d'un laboratoire de langues.



Parc immobilier et capacité d'accueil des établissements publics du second degré

Les données présentées sont issues de l'enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré (EPI). Cette enquête, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, est adressée chaque année aux établissements. L'année scolaire 2006-2007 a été comparée à l'année scolaire 2002-2003, dernière année où les données ont été publiées¹.

Les 7 348 ensembles immobiliers du second degré public (collèges, lycées, établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), cités scolaires) recensés au cours de l'année scolaire 2006-2007, en France métropolitaine et dans les DOM, représentent une surface cadastrale d'environ 164,3 millions de m², dont 123,8 millions de m² non bâtis et 40,5 millions de m² bâtis (tableau 1). La surface développée (somme des surfaces des différents niveaux des constructions) s'élève à près de 78,9 millions de m², soit 17,5 m² par élève contre 16,4 m² en 2002. La surface non bâtie est pour plus de la moitié constituée d'espaces verts (68 millions de m²), le reste se partageant entre cours de récréation (25,9 millions de m²), parkings découverts (17,4 millions de m²) et aires sportives découvertes (12,4 millions de m²). La surface non bâtie par élève s'établit à 27,4 m² contre 26,3 m² en 2002.

1. « Parc immobilier et capacité d'accueil des établissements publics du second degré », *Note d'Information* 03.58, MEN-DEP, décembre 2003.

Augmentation ou maintien de la surface développée dans l'ensemble des académies

Pendant la période 2002-2006, la surface cadastrale de ces ensembles immobiliers a augmenté de 2 millions de m² (soit 1,2 %) et la surface développée de l'ensemble des bâtiments de 2,2 millions de m² (soit 2,8 %) (tableau 2).

Alors que les effectifs ont baissé sur l'ensemble de la période, la surface développée s'est accrue dans tous les types d'ensembles immobiliers, exception faite des cités scolaires (- 0,9 %). Dans les lycées d'enseignement général et technologique ainsi que dans les collèges, la surface développée s'accroît de plus de 4 % en quatre ans. Cette augmentation résulte de la construction de nouveaux établissements, notamment de collèges, conjuguée à un processus d'éclatement de cités scolaires en établissements isolés ou de transformation de cités scolaires comprenant un lycée d'enseignement général et technologique et un lycée professionnel en lycée polyvalent (523 cités scolaires en 2006 contre 535 en 2002).

La surface développée a progressé dans la plupart des régions, notamment dans des académies du Sud : Montpellier et Nice, ainsi qu'en Guyane et à la Réunion.

TABLEAU 1 – Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2006-2007
France métropolitaine + DOM

	Collèges	LEGT	LP	EREA	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 956	1 044	745	80	523	7 348
Nombre d'établissements en cité scolaire	281	506	296	0	-	1 083
Nombre total d'établissements	5 237	1 550	1 041	80	-	7 908
Surfaces (en milliers de m2)						
Surface cadastrale	80 628,7	34 999,9	19 196,8	2 488,2	26 942,6	164 256,2
dont surfaces non bâties	61 134,4	26 117,2	13 736,2	2 060,3	20 787,2	123 835,3
- Cours de récréation	14 499,3	5 142,7	2 271,3	130,8	3 821,9	25 866,0
- Parkings découverts	8 349,7	3 429,8	2 179,3	222,8	3 247,2	17 428,8
- Aires sportives découvertes	5 984,3	2 636,5	1 018,8	171,6	2 607,5	12 418,7
- Espaces verts	32 301,1	14 908,3	8 165,4	1 534,9	11 110,7	68 020,4
dont surfaces bâties	19 493,2	8 900,9	5 461,8	433,2	6 161,8	40 450,9
Taux d'encombrement (%)						
(Surface bâtie/surface cadastrale)	24,2	25,4	28,5	17,4	22,9	24,6
Surfaces développées hors œuvres (SDHO)	35 139,8	19 468,6	9 497,8	741,5	14 017,9	78 865,6
dont :						
- SDHO des bâtiments principaux	33 503,3	18 823,0	9 156,1	713,6	13 649,3	75 845,3
- Surface des bâtiments démontables	232,9	123,5	74,5	5,9	114,4	551,2
Ancienneté des bâtiments (en %)						
- construits avant 1950	7,2	13,9	8,7	3,8	12,0	9,8
- construits de 1950 à 1959	3,4	8,3	8,1	2,8	9,5	6,3
- construits de 1960 à 1969	18,0	26,2	22,7	37,5	44,7	25,6
- construits de 1970 à 1979	34,8	12,3	24,2	34,3	16,4	24,6
- construits de 1980 à 1989	12,1	10,7	14,3	3,7	4,5	10,6
- construits de 1990 à 1999	15,6	23,9	15,2	12,7	9,8	16,6
- construits depuis 2000	8,9	4,7	6,8	5,2	3,1	6,5

Source : enquête EPI - DEPP-MEN et MESR

TABLEAU 2 – Quelques indicateurs sur l'accueil et l'équipement dans les ensembles immobiliers du second degré public en 2006-2007

France métropolitaine + DOM

	Collèges	LEGT	LP	EREA	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m2)	14,8	18,0	29,0	69,2	19,5	17,5
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement						
- Taux moyen d'occupation (en %)	75,9	82,8	75,2	73,8		78,1
- Part des établissements occupés :						
à moins de 70 % (en %)	33,4	19,8	34,0	35,0		30,9
à plus de 90 % (en %)	24,4	38,1	25,7	22,5		27,2
Internat						
Part des ensembles dotés d'internat (en %)	4,8	50,0	53,4	93,8	73,4	22,0
Taux d'occupation des lits (en %)	59,0	80,6	78,0	71,6	75,6	77,0
Part des lits destinés aux filles (en %)	45,8	47,1	34,9	29,8	43,6	42,5
Restauration						
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	93,8	95,9	92,3	100,0	99,0	94,4
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %)						
- Un gymnase	41,9	54,1	44,7	66,3	70,1	46,1
- Une autre salle EPS	19,6	29,4	21,6	45,0	41,7	23,0
- Une aire sportive découverte	39,9	48,7	41,1	63,8	61,1	43,0
- Une salle informatique	96,1	98,4	97,4	96,3	98,8	96,8
- Une salle artistique (arts plastiques, musique)	95,1	72,2	88,6	57,1	91,0	90,4
- Un laboratoire de langues	11,4	58,5	24,7	12,5	49,3	22,0
Nombre d'élèves par place en CDI *	12,9	15,3	10,9	5,9	10,6	12,9

* Centre de documentation et d'information.

Source : enquête EPI - DEPP-MEN et MESR

À l'opposé, elle parvient tout juste à se maintenir dans des académies situées au centre de la France ou dans le bassin parisien : Limoges, Dijon et Amiens.

Les élèves des académies du Sud et de l'Île-de-France disposent d'une superficie inférieure à la moyenne nationale

Tous bâtiments pris en compte, la surface développée par élève s'établit à environ

17,5 m², cet indicateur s'échelonnant de 14,8 m² dans les collèges, à 29 m² (soit le double) dans les lycées professionnels et à plus de 69 m² dans les EREA.

L'indicateur a progressé dans toutes les académies mais des disparités spatiales persistent (tableau 3)². Ainsi, des académies faiblement urbanisées du centre et de l'est de la France (Limoges, Clermont-Ferrand et Reims) affichent des moyennes de 18 à 20 m² par collégien contre 13 m² pour des académies du Sud ou de

l'Île-de-France (Nice, Montpellier et Créteil) qui connaissent encore une forte croissance démographique, et seulement autour de 10 m² dans les académies de Paris et des DOM.

Ce contraste est également sensible au niveau du second cycle. Une moyenne de 24 à 25 m² par lycéen de l'enseignement général et technologique est relevée

². Depuis le 1^{er} janvier 1986, les collectivités territoriales, qui sont maîtres d'ouvrage, définissent leurs propres normes en fonction des contraintes pédagogiques de l'établissement.

à Clermont-Ferrand, Dijon, Besançon et Limoges contre environ 14 m² à Créteil et Montpellier et 13 m² en Guyane et à la Réunion. Dans les lycées professionnels, l'éventail des surfaces moyennes par élève s'étend de 15 m² en Guadeloupe et

à la Réunion, de 17 à 18 m² à Paris, Créteil et Nice, jusqu'à 47,8 m² à Limoges.

TABLEAU 3 – Quelques indicateurs par académie en 2006-2007
France métropolitaine + DOM

Académies	Surface développée hors œuvre Moyenne par élève (hors cité scolaire) en m ²			Part de la surface développée construite (en %) depuis 2002		Part des établissements construits ou reconstruits depuis 2002
	Collèges	LEGT	LP	Collèges	LEGT et LP	Ensemble des établissements
Aix-Marseille	14,2	18,8	25,5	12,1	4,1	4,9
Amiens	15,3	15,0	30,3	13,7	5,6	2,4
Besançon	15,9	24,4	36,3	6,3	0,0	0,0
Bordeaux	14,2	19,8	37,6	10,2	4,3	3,6
Caen	16,0	20,7	28,8	12,8	2,4	2,1
Clermont-Ferrand	19,8	25,3	36,1	5,8	0,0	0,5
Corse	15,6	14,9	23,7	4,3	0,0	3,3
Créteil	13,9	13,6	17,0	12,7	3,5	4,4
Dijon	15,7	25,3	35,3	7,2	0,0	1,0
Grenoble	14,6	19,9	36,2	11,9	3,8	2,3
Guadeloupe	10,9	15,0	14,5	7,1	9,1	4,7
Guyane	9,9	13,4	20,9	25,0	22,2	18,9
Lille	16,3	17,8	26,2	9,9	7,1	4,0
Limoges	18,1	23,9	47,8	5,8	4,3	1,1
Lyon	14,6	18,6	33,0	11,3	2,9	4,1
Martinique	10,7	17,1	10,3	2,7	7,1	3,9
Montpellier	13,6	14,6	26,0	15,3	8,0	8,7
Nancy-Metz	16,2	20,0	31,9	7,0	0,0	2,3
Nantes	15,5	17,4	36,9	11,3	1,7	1,8
Nice	13,3	15,7	18,5	16,3	14,0	7,0
Orléans-Tours	14,7	20,8	31,0	10,4	1,4	3,6
Paris	10,8	16,9	17,0	8,9	10,0	3,3
Poitiers	14,9	20,7	39,9	12,1	3,8	0,0
Reims	18,9	21,6	32,1	12,5	0,0	3,5
Rennes	16,6	20,2	41,5	13,4	3,2	1,5
Rouen	14,5	18,1	37,9	10,9	15,7	2,8
La Réunion	10,0	13,3	15,3	2,3	6,1	2,9
Strasbourg	14,2	19,7	28,3	14,5	4,8	2,5
Toulouse	14,8	15,8	34,0	12,3	9,7	4,7
Versailles	15,4	16,2	23,4	17,7	6,1	4,4
Total	14,8	18,0	29,0	11,6	4,9	3,4

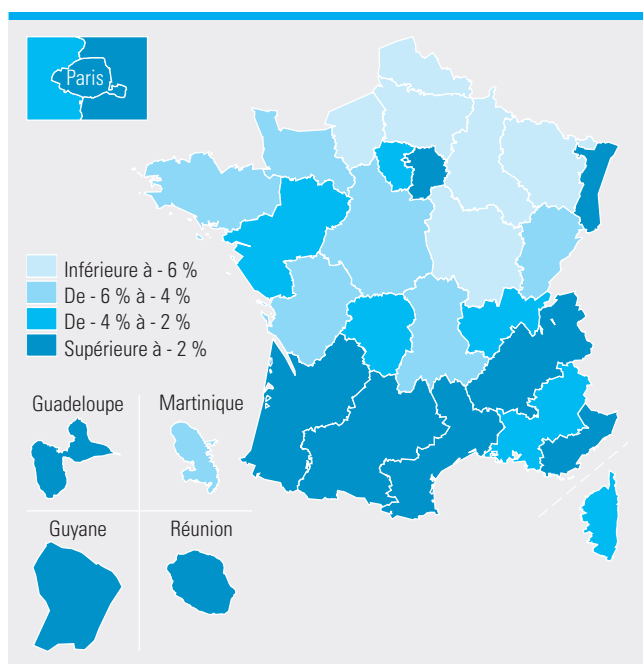
Source : enquête EPI - DEPP-MEN et MESR

La moitié des établissements des académies du sud méditerranéen sont suroccupés

Si la surface moyenne par élève est une mesure de la qualité de l'accueil des élèves dans l'établissement, une autre mesure plus subjective est le taux d'occupation par rapport à la capacité d'accueil pour l'enseignement. Il se situe en moyenne à 78,1 % et est en baisse de plus de 4 points par rapport à celui de 2002. Cette diminution est surtout sensible dans les collèges qui ne sont plus occupés en moyenne qu'aux trois quarts, les effectifs ayant décliné sur la période. Mais plus de 27 % des établissements se déclarent encore fonctionnant à plus de 90 % de leur capacité, c'est-à-dire à pleine capacité ou en surcapacité, notamment ceux des académies du Sud : Montpellier, Nice et Aix-Marseille (de 41,5 à 46,2 %) ainsi que ceux des DOM (de 45 à 76 %). Cependant, la part des établissements suroccupés dans ces académies est en baisse depuis 2002, à l'exclusion de la Guyane.

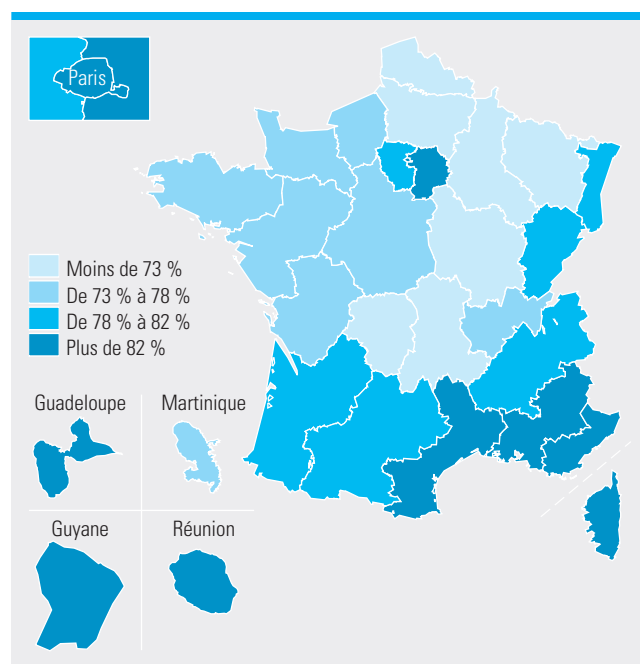
La plupart des établissements sont pourvus d'au moins une salle informatique polyvalente (96,8 % d'entre eux) et d'au moins

Évolution des effectifs d'élèves du second degré public du ministère de l'Éducation nationale de 2002 à 2006



Source : MEN-DEPP

Taux d'occupation pour l'enseignement de l'ensemble des établissements



Source : MEN-DEPP

une salle artistique (arts plastiques, musique, théâtre) (90,4 %). En revanche, les établissements disposant de laboratoires de langues sont encore minoritaires (22 %), exception faite des lycées d'enseignement général et technologique (58,5 %). Ces taux d'équipement augmentent régulièrement depuis 2002, notamment ceux des salles informatiques qui ont progressé dans chaque académie.

La part des établissements nouvellement construits est plus importante dans les académies du sud méditerranéen

Tous types d'établissements confondus, le pourcentage d'établissements construits ou reconstruits après 2002 est nettement supérieur à la moyenne nationale dans les académies du littoral méditerranéen (Montpellier, Nice, Aix-Marseille, Toulouse) ainsi qu'en Guyane.

4 % des collèges ont été construits ou reconstruits presque entièrement en France métropolitaine et dans les DOM. Cependant, cette part des collèges « neufs » varie de 12 à 18 % dans deux départements de l'académie de Montpellier (l'Hérault et le Gard) ainsi que dans le Loiret et la Guyane. Les taux constatés dans certains départements de la région parisienne sont nettement supérieurs à la moyenne nationale (plus de 8 %) pour la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et les Hauts-de-Seine.

En tenant compte des bâtiments neufs construits dans les collèges anciens, les départements de l'Ille-et-Vilaine et de Haute-Marne affichent les taux d'évolution les plus élevés de France : respectivement 28,6 % et 26,1 % contre 11,6 % pour l'ensemble des académies. En outre, tous les départements des académies de Versailles et de Nice ainsi que l'Hérault et le Gard ont des évolutions comprises entre 14 et 22 %. Certains départements n'ont pas construit de nouveaux collèges mais ont investi dans la rénovation de bâtiments anciens : Hautes-Alpes, Gers, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Indre, Mayenne.

35 lycées ont été construits ou quasiment reconstruits depuis 2002, soit 2 % de l'ensemble. Dans les régions du sud de la

France, l'éventail de ce taux s'étend de 12 à 20 % dans trois départements de l'académie de Toulouse (Haute-Garonne, Ariège et Tarn-et-Garonne), de 14 à 17 % dans des départements des académies de Nice et Aix-Marseille (Alpes-Maritimes, Vaucluse et Alpes-de-Haute-Provence) et s'élève à 22,2 % en Guyane.

Si l'on tient compte des bâtiments neufs construits dans les lycées déjà existants, les surfaces datant d'au moins 2002 varient de 10 % à 16 % à Toulouse, Paris, Nice et Rouen et s'établissent à 22,2 % en Guyane (en moyenne 4,9 % pour la France métropolitaine y compris les DOM). Dans certains départements, aucun lycée n'a été construit mais des établissements anciens ont été rénovés comme dans le Gard, les Pyrénées-Orientales, la Dordogne.

À Paris, la part des bâtiments construits avant 1950 est prépondérante

En raison de l'important développement de la scolarisation au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, la surface des bâtiments antérieurs à 1950 représente moins d'un dixième du total actuel.

Néanmoins, la plupart des ensembles immobiliers situés dans le centre des grandes villes comprennent une part élevée de bâtiments construits avant 1900. Ainsi, Paris se caractérise par un poids important des établissements construits avant le XX^{ème} siècle, notamment les cités scolaires et les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) (respectivement 40 % et 33 %) et, dans une moindre mesure, les collèges et les lycées professionnels (LP) (respectivement 16 et 15 %) (tableau 4).

La situation des lycées professionnels de Paris est particulière : 40 % des surfaces ont été bâties au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle contre 5 % en moyenne pour la province.

En revanche, les établissements situés dans les autres communes de l'agglomération parisienne sont de construction beaucoup plus récente, plus récente même que celles du reste de la France, exception faite des cités scolaires. Ainsi 93 % des surfaces des lycées d'enseignement général et technologique ont été construites depuis 1950, alors que cette part est de 86 % pour la France hors région parisienne.

Au niveau national, plus de la moitié des surfaces ont été édifiées au cours des décennies 1960 et 1970 : 61 % des surfaces des cités scolaires, 53 % de celles des collèges, 47 % de celles des LP et près de 39 % de celles des LEGT.

L'effort de construction se ralentit ensuite pour tous les types d'établissements au cours des années 80, tandis que les années 90 sont marquées par un niveau plus élevé des constructions scolaires, en particulier celles des lycées d'enseignement général et technologique où près d'un quart de leurs surfaces sont construites pendant cette période. Depuis l'année 2000, l'effort semble se confirmer pour les collèges et les lycées professionnels et ralentir pour les LEGT et les cités scolaires.

Parallèlement, la surface des bâtiments démontables a diminué de 13 % depuis 2002, mais s'élève encore à 551 milliers de m², dont 179 milliers de m² (soit un tiers) sont situés dans 352 ensembles immobiliers sur les 1 079 se déclarant en rénovation au cours de l'année scolaire 2006-2007.

TABLEAU 4 – Période de construction du parc immobilier (en %)

	Part des surfaces construites	Ville de Paris	Île-de-France, hors Paris	France + DOM, hors Île-de-France
LEGT	Avant 1900	33	2	6
	Entre 1900 et 1950	20	5	8
	Depuis 1950	47	93	86
Collèges	Avant 1900	16	1	3
	Entre 1900 et 1950	18	5	4
	Depuis 1950	66	94	93
Lycées professionnels	Avant 1900	15	1	3
	Entre 1900 et 1950	40	5	5
	Depuis 1950	45	94	92
Cités scolaires	Avant 1900	40	14	3
	Entre 1900 et 1950	23	7	6
	Depuis 1950	37	79	91

Source : enquête EPI - DEPP-MEN et MESR

Peu d'internats dans les établissements de l'Île-de-France

1 615 ensembles immobiliers déclarent posséder un internat, soit 22 % d'entre eux. Seulement 4,8 % des collèges sont dotés d'un internat alors que la moitié des lycées et trois cités scolaires sur quatre ont un internat. Des différences de grande ampleur sont observées selon les régions. Ainsi, les établissements des académies à forte densité urbaine sont peu équipés en internats : Versailles, Créteil et Paris (de 4,5 % à 5,4 %) à l'inverse des académies de Limoges (47,2 %), Toulouse (36,7 %), Reims, Besançon et Bordeaux (de 32 à 33 %) qui comptent des départements à dominante rurale. Cependant, le nombre d'internats a légèrement augmenté en Île-de-France depuis 2002, tandis qu'il a diminué faiblement ou s'est

stabilisé dans les académies fortement équipées d'internats.

La durée annuelle d'ouverture varie selon les établissements d'un peu plus de 100 jours à plus de 270 jours par an. Néanmoins, les deux tiers des internats sont ouverts de 160 à 210 jours par an.

Tous les internats ne sont pas mixtes : c'est le cas de 9 % des internats de collèges, de 11 % des internats de lycées d'enseignement général et technologique et de 22 % des internats de lycées professionnels. Pour chaque type d'établissements, les internats proposent un peu plus de lits pour les garçons que pour les filles : au niveau national 100 900 lits pour les filles sur un total de 237 200 lits. La différence est particulièrement forte dans les lycées professionnels où le nombre de lits destinés aux filles ne s'élève qu'à un tiers du total alors que les filles représentent 44 % des effectifs.

Le taux d'occupation des lits dans les collèges reste assez faible (59 %) alors que dans les lycées et les cités scolaires – où l'internat dépend généralement du lycée et plus précisément de la présence de formations post-baccalauréat (STS, CPGE) – plus des trois quarts des lits sont occupés. Le taux d'occupation des internats est très élevé à Paris (99,3 %), Caen (87,1 %) et Grenoble (85,2 %) tandis qu'il est faible en Corse (64,1 %), à Besançon et Amiens (70,5 %) ainsi qu'en Guyane (41,1 %).

Ghislaine Calvarin, DEPP A3

Pour en savoir plus

« Parc immobilier et capacité d'accueil des établissements publics du second degré », Note d'Information 03.58, MEN-DEP, décembre 2003.

www.education.gouv.fr

Source et définitions

Source. Les données sur les surfaces et l'équipement des établissements proviennent de l'enquête « Parc immobilier et capacité d'accueil des établissements du second degré public » (EPI), enquête annuelle, renseignée directement par les établissements du second degré.

Ensemble immobilier. L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Les bâtiments et terrains d'un établissement fonctionnant seul constituent un ensemble immobilier. Mais celui-ci peut être constitué de deux ou plusieurs établissements juridiquement autonomes, utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement toutes les annexes d'un établissement sont rattachées à l'ensemble immobilier de l'établissement principal, mais dans quelques rares cas, des annexes « géographiques » situées dans une autre commune que leur établissement de rattachement peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Surface. La surface cadastrale correspond à la somme des surfaces bâties et des surfaces non bâties.

Les surfaces non bâties se décomposent en surface des cours de récréation ; surface des parkings extérieurs ; surface des aires sportives découvertes ; surface des espaces verts.

Les bâtiments et construction sont réparties entre :

- les bâtiments principaux ou bâtiments en dur décrits, c'est-à-dire pour lesquels l'enquête recueille la surface bâtie au sol, la surface développée (somme des surfaces des différents niveaux du bâtiment), le nombre de niveaux, les dates de construction et de rénovation ;
- les bâtiments annexes fermés (chaufferie, entrepôt, couloir entre deux bâtiments) ou constructions non fermées (préau ou galerie ouverte ne faisant pas partie d'un bâtiment principal, garage à vélos, etc.) pour lesquels est juste indiquée la surface au sol ;
- les bâtiments démontables pour lesquels on ne recueille que la surface bâtie.

Surface développée hors œuvre (SDHO). Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

Surface hors œuvre nette (SHON). Somme des surfaces de plancher pour chaque niveau de construction, après déduction des surfaces non habitables (caves, sous-sols, garages, etc.).

Capacité d'accueil pour l'enseignement. Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les contraintes de salles, les horaires d'ouverture de l'établissement, de ceux des transports scolaires, les normes de sécurité etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. La capacité d'accueil peut être inférieure au nombre d'élèves scolarisés et traduit alors l'impression que l'établissement fonctionne dans de mauvaises conditions, en surcapacité. Quand elle est supérieure aux effectifs d'élèves, le chef d'établissement estime pouvoir accueillir un nombre d'élèves plus important.

Le taux moyen d'occupation est calculé en rapportant à cette capacité déclarée les effectifs d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée.

Internat. Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

